



COMMUNE DE POURRIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville après le vote du conseil municipal du compte financier unique 2024 et du budget primitif 2025.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ou encore le FCTVA.

I. Analyse de la section de fonctionnement

Les réalisations budgétaires 2024 de la section de fonctionnement sont les suivantes :

| | BP2024 | CFU2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| CHAPITRE 11 charges à caractère général | 1 453 595,00 | 1 320 725,35 |
| CHAPITRE 12 dépenses de personnel | 3 333 157,09 | 3 316 302,89 |
| CHAPITRE 14 atténuation de produit | 86 126,00 | 83 956,00 |
| VIREMENT DE LA SECTION 023 | 100 000,00 | 0,00 |
| OPERATION D'ORDRE 042 | 440 174,77 | 327 923,90 |
| CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante | 679 399,00 | 561 981,82 |
| CHAPITRE 66 charges financières | 170 000,00 | 158 250,97 |
| CHAPITRE 67 charges exceptionnelles | 70 000,00 | 46 600,00 |
| | 6 332 451,86 | 5 815 740,93 |

| | BP2024 | CFU2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| ATTENUATIONS DE CHARGES (013) | 48 800,00 | 94 441,61 |
| OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 042 | 355 000,00 | 350 785,60 |
| PRODUITS DES SERVICES 70 | 452 760,00 | 380 005,88 |
| IMPOTS ET TAXES 73 | 4 665 402,00 | 4 788 115,15 |
| DOTATIONS, SUBVENTIONS (74) | 743 489,86 | 746 689,83 |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75) | 67 000,00 | 71 799,83 |
| PRODUITS FINANCIERS (76) | 0,00 | 614,42 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (77) | 0,00 | 319,98 |
| TOTAL | 6 332 451,86 | 6 432 772,30 |

A la clôture budgétaire 2024, le compte financier unique du budget principal fait ressortir un résultat de fonctionnement de 617 031,37€.

Explications dépenses de fonctionnement :

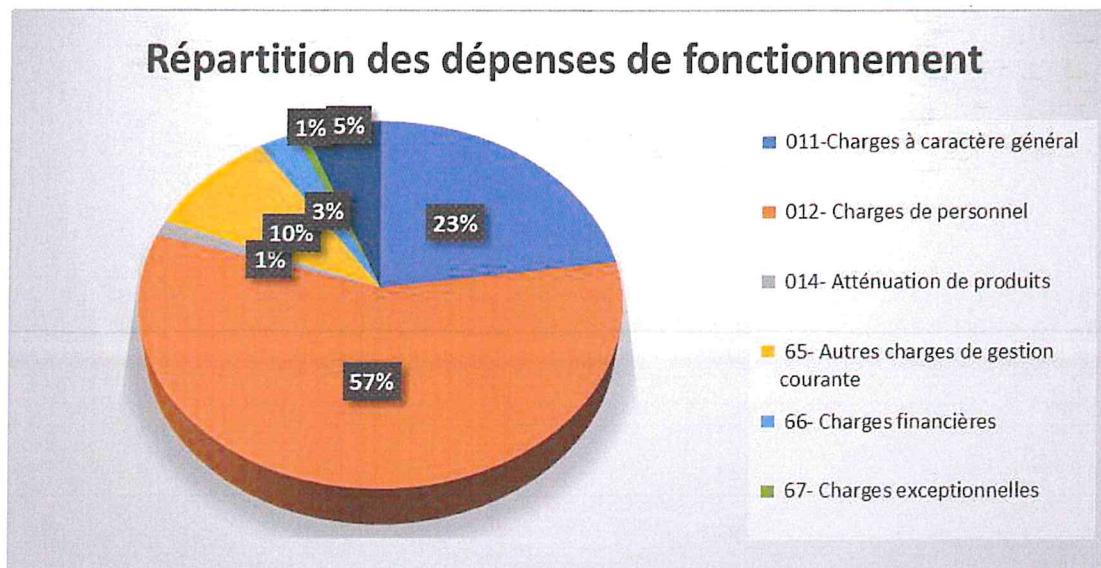
Les dépenses de fonctionnement baissent de 5 % entre 2023¹ et 2024.

Entre 2023 et 2024, on note que les dépenses inscrites aux chapitres 011 affichent une baisse de 9.43% et celles au 012 ont augmenté de 1.26%.

Sur le chapitre 011 :

- Les dépenses d'eau : l'exercice 2023 a connu une hausse exceptionnelle des dépenses due à une série de fuites
- Grâce au regroupement de commande avec TE83, au passage à la LED, des économies importantes ont été faites en dépenses d'énergie en 2024
- La baisse des dépenses de carburant constatée en 2024 est due à l'immobilisation de la balayeuse qui est à nouveau en fonction.
- Le contrat d'entretien des espaces verts avec l'ESAT Les Hauts de l'Arc a été revu à la baisse.
- Suite à la décision de la commune, l'exercice 2024 n'enregistre aucune dépense d'entretien de bois
- Aucune convention relative à l'engagement de la commune avec l'association VEGA n'a été conclue en 2024

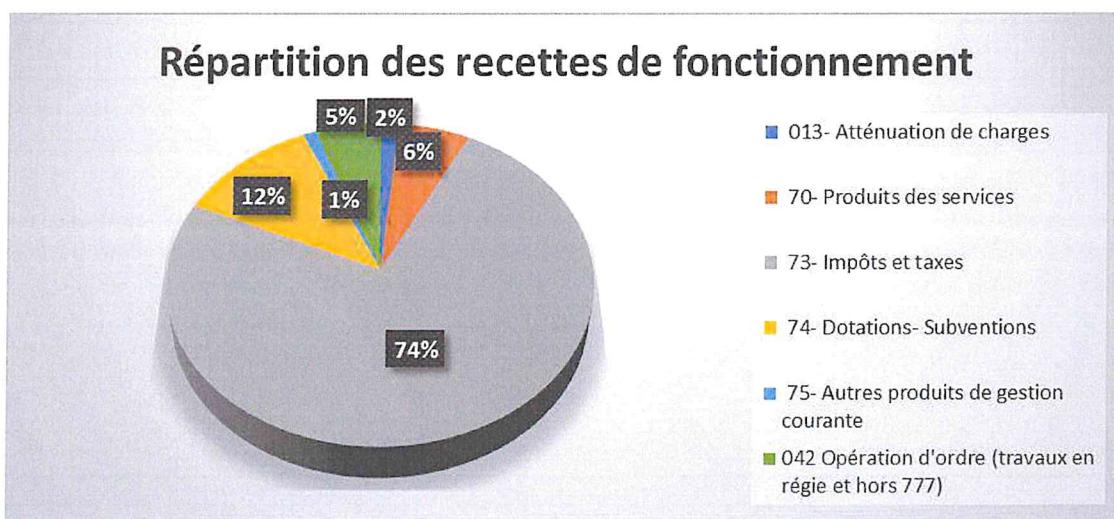
¹ Dépenses de fonctionnement 2023 : 6 121 766€



Explications recettes de fonctionnement :

Les recettes baissent de 2.62% entre 2023 et 2024. En effet, l'exercice 2023 avait enregistré des recettes exceptionnelles et notamment pour rappel :

- 96K€ suite à une procédure devant la Cour administrative d'appel de Marseille en faveur de la commune
- Les ventes de bois pour 29K€
- Des ventes de terrains (63K€)



II. Analyse de la section d'investissement

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | BP2024 | CFU 2024 |
| OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT 040 | 355 000,00 | 350 785,60 |
| EMPRUNTS ET DETTES 16 | 430 000,00 | 395 471,40 |
| IMMOBILISATIONS INCOR 20 | 687 354,47 | 229 717,49 |
| IMMOBILISATIONS COR 21 | 1 043 183,64 | 465 682,65 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS 23 | 4 332 840,67 | 3 422 209,45 |
| TOTAL | 7 828 123.70 | 4 863 866,59 |

| RECETTES INVESTISSEMENT | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| | BP2024 | CFU2024 |
| VIREMENT DE LA SECTION 021 | 100 000,00 | |
| OPERATION D'ORDRE 040 | 440 174,77 | 327 923,90 |
| CESSION IMMO 024 | 150 000,00 | |
| DOTATIONS FONDS RESERVES 10 | 1 546 111,77 | 1 519 564,15 |
| SUBVENTIONS 13 | 2 501 400,34 | 957 219,03 |
| EMPRUNTS 16 | 3 090 436,82 | 3 151 650,00 |
| TOTAL | 7 828 123.70 | 5 956 357,08 |

Explications dépenses d'investissement :

✓ Le Bar du Var et la Grand'place

Immeuble Bar du Var : la commune s'est portée acquéreur de deux logements en septembre 2024 pour un montant de :

- Logement 1 : 44 751€
- Logement 2 : 87 638€

Travaux de la Grand'place : Une enveloppe de 540K€ de travaux était prévue au budget 2024. L'opération devrait s'achever courant premier trimestre 2025.

✓ Le complexe sportif

Les travaux du complexe sportif sont terminés pour un coût total de 3 363K€ TTC.
Le montant des restes à réaliser (RAR) 2024 s'élèvent à 396K€.

✓ Travaux de toiture sur l'école jean Aicard

Le coût des travaux s'élève à 477 580€ dont 459 572K€ liquidés en 2024. La commune a obtenu 152 467€ de subvention.

Le montant reporté en RAR s'élève à 1 090 546.42€.

Explications recettes d'investissement :

Les recettes de subventions proviennent principalement des travaux engagés sur la commune.
Le montant reporté en RAR s'élève à 1 903 697.98€.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pourrières, le 10/03/2025

Le Maire,

